



# Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

1. Les restructurations d'entreprises
2. La réglementation des conditions de travail
3. Les accords des partenaires sociaux: travail atypique et congé parental



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

### Les restructurations d'entreprises

#### Licenciements collectifs

##### **Avant la réglementation européenne:**

Arrêté royal du 5 décembre 1969 (Notification des licenciements collectifs)

CCT n° 10 du 8 mai 1973 (Indemnisation des travailleurs)

##### **Réglementation européenne:**

Directives: 75/129/CEE

92/56/CEE

98/59/CEE

##### **Après les directives:**

CCT n° 24 (Information et consultation)

Arrêté royal du 24 mai 1976 (Notification des licenciements collectifs)



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

### Les restructurations d'entreprises

#### Transferts conventionnels d'entreprise

##### Réglementation européenne:

Directive 77/187/CEE

Directive 2001/23/CE

##### Après les directives:

CCT n° 32 et n° 32bis

CCT n° 9

##### Evolution:

La notion de transfert conventionnel d'entreprise



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

### Les restructurations d'entreprises

#### Protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur

##### Avant la réglementation européenne:

Loi du 30 juin 1967

CCT n° 9

##### Réglementation européenne:

Directive 80/987/CEE

Directive 2002/74/CE

##### Après les directives:

Loi du 30 juin 1967

Loi du 26 juin 2002



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

### La réglementation des conditions de travail

#### Aménagement du temps de travail

##### **Avant la réglementation européenne:**

Loi du 16 mars 1971 sur le travail

Lois coordonnées relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés

##### **Réglementation européenne:**

Directive 93/104/CE

Directive 2003/88/CE

##### **Après les directives:**

Temps de garde

Vacances annuelles



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

### La réglementation des conditions de travail

#### Protection des jeunes au travail

##### **Avant la réglementation européenne:**

Loi du 16 mars 1971 sur le travail

##### **Réglementation européenne:**

Directive 94/33/CE



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

### La réglementation des conditions de travail

#### Maternité (femmes enceintes, accouchées ou allaitantes)

##### Avant la réglementation européenne:

Loi du 16 mars 1971 sur le travail

##### Réglementation européenne:

Directive 92/85/CE



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

### Accords des partenaires sociaux européens / Travail atypique

#### Congé parental

##### Réglementation européenne:

Directive 96/34/CE

Directive 2010/18/CE

##### Après les directives:

Arrêté royal du 29 octobre 1997

Arrêté royal du 31 mai 2012



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

### Accords des partenaires sociaux européens / Travail atypique

#### Travail à temps partiel

##### **Avant la réglementation européenne:**

Loi du 3 juillet 1978 (art. 11bis)

CCT n° 35

##### **Réglementation européenne:**

Directive 97/81/CE

##### **Après la directive:**

Loi du 5 mars 2002



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

### Accords des partenaires sociaux européens / Travail atypique

#### Contrats de travail à durée déterminée

##### **Avant la réglementation européenne:**

Loi du 3 juillet 1978

##### **Réglementation européenne:**

Directive 99/70/CE

##### **Après la directive:**

Loi du 5 juin 2002



## Impact de la réglementation européenne sur le droit belge du travail

Accords des partenaires sociaux européens / Travail atypique

Travail intérimaire

### Avant la réglementation européenne:

Loi du 24 juillet 1987

### Réglementation européenne:

Directive 2008/104/CE

### Après la directive:

Loi du 9 juillet 2012

Loi du 26 juin 2013

CCT n° 108

